

8764/25

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024/2025

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 16 mai 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 16 mai 2025

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un suppléant du conseil
d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions
de vie et de travail pour l'Espagne

E 19651

Bruxelles, le 13 mai 2025
(OR. en)

8764/25

SOC 264
EMPL 166

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un suppléant du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour l'Espagne

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant remplacement d'un suppléant du conseil d'administration
de la Fondation européenne pour l'amélioration
des conditions de vie et de travail pour l'Espagne**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) et abrogeant le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil¹, et notamment son article 4,

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 74.

considérant ce qui suit:

- (1) Par décision du 28 mars 2023², le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2027.
- (2) Un siège de membre suppléant dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Gloria Maria ORTEGA GONZÁLEZ.
- (3) Le gouvernement espagnol a désigné un candidat pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

² Décision du Conseil du 28 mars 2023 portant nomination de membres et de suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) (JO C 116 du 31.3.2023, p. 23).

Article premier

M^{me} Laurentina DÍAZ GIL est nommée suppléante du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de M^{me} Gloria Maria ORTEGA GONZÁLEZ pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président/La présidente
